

Direction des Affaires culturelles

2010 DAC 138 Subvention à l'association Son Ré (12e). Montant : 20.000 euros.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique musicale de la Ville de Paris, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien à l'association Son Ré, présidée par Monsieur Gérard Davoust.

Créée en 1982 à l'initiative de Pierre Henry, l'association Son Ré bénéficie, depuis sa création, du soutien de la Ville de Paris et de la Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France. Elle a pour but d'innover et de créer dans les domaines de la musique électroacoustique et électronique : elle assure aussi une mission de diffusion et de distribution des œuvres majeures de ce courant musical. Pierre Henry, ancien élève d'Olivier Messiaen et de Nadia Boulanger, est à l'origine, avec Pierre Schaeffer, de la musique concrète. Son œuvre fait l'objet d'une reconnaissance internationale et s'inscrit dans le patrimoine musical du 20 e siècle.

L'année 2010 devrait être consacrée prioritairement aux travaux de restauration et de conservation systématique des œuvres de Pierre Henry, composées de 1949 à aujourd'hui. Ces travaux, commencés depuis 2006, devraient conduire à l'élaboration d'un catalogue raisonné de l'ensemble des musiques créées depuis 1949, ainsi qu'à la numérisation de tous les supports sonores. Une convention a été conclue avec la Bibliothèque nationale de France, aux termes de laquelle un informaticien assiste Pierre Henry dans la numérisation du catalogue de ses œuvres : Une fois ce travail achevé, la B.N.F. disposera d'une copie du catalogue des œuvres de Pierre Henry, l'original restant en possession de ce dernier.

Par ailleurs, il est prévu l'édition d'un livre catalogue d'art sur la maison de Pierre Henry située au 32 rue de Toul à Paris (12 e). Le photographe norvégien Geir Egil Bergjord ,qui en sera le photographe et le graphiste, a été accueilli pour le réaliser en résidence au Centre International des Récollets d'avril à juin 2009.

Outre cette activité majeure de conservation, de restauration et de sauvegarde du patrimoine musical de Pierre Henry, il est prévu un certain nombre de créations et de compositions, notamment un concert à Radio France avec une œuvre de musique concrète composée par Pierre Schaeffer et Pierre Henry en 1950, une exposition de peintures concrètes ayant pour thème le piano, à Paris Loft XIe ainsi qu'un événement pour la sortie du livre Une Maison de Sons en octobre. Outre ces représentations parisiennes, plusieurs concerts seront donnés en province ainsi qu'à l'étranger.

La qualité et l'originalité de la démarche musicale de l'association présentent un intérêt certain pour la vie culturelle de la capitale et son rayonnement. Ses activités de création qui jouissent d'une renommée internationale, ses actions novatrices en faveur de la diffusion de la musique électroacoustique et, enfin, l'extrême importance que constituent la sauvegarde et la restauration d'un patrimoine musical majeur du

20e siècle, sont autant d'éléments qui justifient le maintien de l'aide apportée à l'association par la Ville de Paris pour l'année 2010.

Je vous propose, en conséquence, d'attribuer à l'association Son Ré une subvention d'un montant de 20.000 euros, identique à la somme versée en 2009, qui lui permettra de mener à bien son projet artistique au cours de cette année.

Je soumets ce projet à l'approbation de votre assemblée et vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notame	ment ses articles L-2511-1 et suivants ;
	,
Vu le projet de délibération en date du ,	par lequel M. le Maire de Paris lui propose
l'attribution d'une subvention à l'Association Son Ré;	
Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe Girard, au	nom de la 9e Commission;
Délibère :	

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Son Ré 32, rue de Toul 75012 Paris; D01831 - 2010_01180;

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 20.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2010, chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.